

# CDD multiples

## Préambule

*L'article 6 de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, a réintroduit la possibilité pour les entreprises de conclure, à titre expérimental, **un seul contrat court pour assurer le remplacement de plusieurs salariés absents.***

*Ainsi, à **titre expérimental** et pour une durée de deux ans à compter de la publication du décret d'application listant les secteurs éligibles à l'expérimentation, un employeur pourra conclure un seul contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou un seul contrat de travail temporaire (CTT) pour remplacer plusieurs salariés absents.*

*L'expérimentation introduit une **dérogation à la règle selon laquelle un seul contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou un seul contrat de travail temporaire (CTT) peut être conclu pour le remplacement d'un seul salarié** (absence, passage provisoire à temps partiel, suspension de contrat de travail, départ définitif précédant la suppression de poste de travail ou attente de l'entrée en service effective d'un salarié recruté sous contrat à durée indéterminée).*

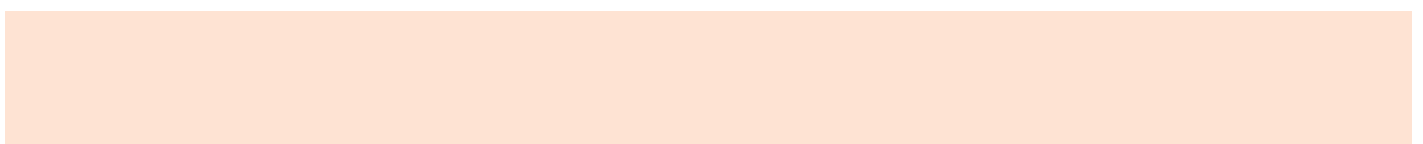
*Le décret n°2023-263 du 12 avril 2023 fixe les secteurs autorisés à mettre en œuvre l'expérimentation. Les réponses apportées aux questions portant sur les contrats à durée déterminée (CDD) sont **transposables aux contrats de travail temporaires conclus pour un motif de remplacement**, dans le respect du régime juridique de l'intérim.*

La documentation qui va suivre décrit l'ensemble des modifications effectuées dans le logiciel GRH afin de répondre aux problématiques liées à la saisie et au calcul d'un CDD multiple :

- Saisie des éléments nécessaires à l'établissement du contrat : Nom, prénom, emploi, durée hebdomadaire et ETP des salariés remplacés, ainsi que la période de remplacement.
- Saisie des heures effectuées chaque mois pour chaque remplacement.
- Calcul de la ventilation cumulée.

Cette documentation n'a pas de vocation juridique. Les informations que vous indiquerez dans le contrat, et celles qui seront envoyées en DSN seront celles que vous déciderez avec votre conseil juridique.

En ce qui concerne la DSN, nous avons interrogé le GIP-MDS début juillet, la réponse est sans équivoque : *Pour le moment, la DSN ne gère pas les CDD multiples.*



Après analyse, nous avons identifié deux problématiques :

- Les variations du temps de travail qui peuvent survenir en fonction des remplacements effectués : cf Question 15 du Q/R cité en référence ci dessous ainsi que la note Nexem.
- Les salariés remplacés travaillent dans des établissements de déclaration DSN différents : A ce jour en DSN, un salarié ne peut pas être déclaré dans deux établissements de déclaration distinct. La solution est de créer un contrat dans un des établissements et d'utiliser la ventilation comptable pour dispatcher les éléments.

Des contrôles ont été réalisés afin de sécuriser et pérenniser la saisie. L'inconvénient de ces contrôles est qu'il est difficile de modifier certains éléments lorsque la paye est terminée et que la période suivante est ouverte.

## Références

Questions-réponses Ministère du droit du travail

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/article/cdd-multi-remplacement-relevance-de-l-experimentation-questions-reponses>

Notes sur les remplacements multiples sur le site de Nexem

## Les hypothèses

De la documentation précédente de Nexem, ressort trois situations qui peuvent arriver dans le cadre d'un CDD multiple.

### Hypothèse 1

Remplacement simultané de plusieurs salariés à temps partiel. Un salarié en CDD remplace deux salariés qui sont absent pendant la même période.

### Hypothèse 2

Remplacement successif de plusieurs salariés. Un salarié en CDD remplace plusieurs salariés qui sont successivement absents.

## Hypothèse 3

Remplacement de plusieurs salariés en partie simultanés. Les absences des salariés se chevauchent mais ne sont pas identiques. Un salarié en CDD peut les remplacer.

Il est probable que c'est cette dernière hypothèse qui sera le plus souvent utilisée.

# Calcul de paye

## Hypothèse 1

Pour ce cas, l'horaire contractuel total ne change pas, il sera égal à la somme des horaires contractuel des salariés remplacés. La ventilation comptable devrait être calculée en fonction du prorata des ventilations des contrats remplacés.

### Exemple :

	Horaire	Etab	%	Etab	%	Etab	%
Salarié N°1	20	ET01	50	ET02	50		
Salarié N°2	30	ET01	30			ET03	70
Salarié N°3	50	ET01	100				
Salarié CDD		ET01	$(20*50\%+30*30\%+50)/100$	ET02	$(20*50\%)/100$	ET03	$(30*70\%)/100$
	100	ET01	69	ET02	10	ET03	21

## Hypothèse 2

### Exemple :

A remplace B du 1<sup>er</sup> au 15 janvier pour un mi temps puis le salarié C du 11 janvier au 15 février pour un trois quart temps.

Il vous appartient de décider l'horaire contractuel qui sera indiqué dans le contrat selon les propositions de Nexem ou de votre conseil juridique.

Soit un lissage de l'horaire contractuel soit un changement d'horaire contractuel le jour du changement. Il sera alors indispensable de faire un avenant (ou un changement de situation) au

16 pour signifier le changement d'horaire à la dsn.

Le changement de situation a l'avantage de bien séparer les deux remplacements avec deux bulletins séparés. Mais on verra que ça ne sera pas possible dans l'hypothèse 3.

Dans tous les cas, il sera nécessaire de saisir le nombre d'heure effectué chaque mois pour chaque remplacé.

	Période		ETP	Hor.Mens	Janvier	Février
Salarié N° 1	01/01/2023	15/01/2023	0.5	75.84	75.84	0
Salarié N°2	16/01/2023	15/02/2023	0.75	113.75	56.88	56.87
Salarié CDD					132.72	56.87

En ce qui concerne la ventilation comptable on devrait appliquer le même principe que précédemment. A ceci près que cette ventilation sera différente chaque mois puis qu'elle serait calculé non pas au prorata de l'horaire contractuel, mais au prorata des heures effectuées

## Hypothèse 3

### Exemple :

A remplace B du 1<sup>er</sup> au 15 février pour un mi temps et le salarié C du 15 janvier au 31/03/2023 février pour un mi temps.

	Période		ETP	Hor.Mens	Janvier	Février	Mars
Salarié N° 1	01/01/2023	28/02/2023	0.5	75.84	75.84	75.84	0
Salarié N°2	15/01/2023	31/03/2023	0.5	75.84	37.92	75.84	75.84
Salarié CDD					113.76	151.67	75.84

Encore une fois, on constate que le nombre d'heure effectué chaque mois est différent, il sera donc nécessaire de le saisir.

Même chose pour l'horaire mensuel, théoriquement c'est un mi temps du 1er au 15 janvier, puis un temps plein jusqu'au 28 février, et de nouveau un mi temps.

Qu'en sera t-il au niveau du contrat juridique ? Ce n'est pas à nous de répondre mais la déclaration DSN devrait être identique

En ce qui concerne la ventilation comptable, ce sera le même principe que précédemment.

# Le CDD Multiple dans la GRH

## Préambule

Un CDD multiple ne sera possible que dans le cas d'un contrat CDD avec comme motif CDD remplacement.

Un CDD multiple sera forcément en forfait d'heure. Le forfait d'heure correspond en principe à la somme des heures effectuées pour chacun des contrats remplacés. S'il est à cheval sur plusieurs mois de paye, il faudra saisir le nombre d'heure effectué chaque mois. Le programme calculera automatiquement la somme des heures effectuées chaque mois et l'utilisera pour le calcul de paye. Il sera toutefois possible de déroger à cette règle et saisir chaque mois le nombre d'heure total effectué.

La ventilation comptable utilisée sera calculée comme indiqué précédemment en fonction des ventilations de chaque contrat remplacés et des heures effectuées dans le mois. Comme pour les heures, il sera possible de déroger à cette règle et saisir manuellement la ventilation à utiliser.

## La saisie

Dans l'onglet généralité, une nouvelle zone a été créée est n'est saisissable que dans le cas d'un contrat CDD avec motif Remplacement.


## Fiche contractuelle n° 1 (Secrétaire)

Généralités	
Etablissement / Section	SIEGE/SIEGE ADMINISTRATIF
Modèle de contrat	
Nature du contrat	CDD
CDD sans terme précis	Non
Unité de la durée minimale	Aucune
Durée minimale	0
Dispositif de politique publique	Non concerné
Type du contrat	Salarié
Date d'embauche	mar. 16 mai 2023
Date de début d'activité	mar. 16 mai 2023
Date de fin prévue	ven. 21 juil. 2023
Période d'essai	Aucune
Nombre de mois de préavis	Aucun
<a href="#">Motif du CDD</a>	Remplacement
CDD Multiple	Oui
Motif précis du CDD	Remplacement accident du travail
Autre motif	
Contrat(s) remplacé(s)	Détail des contrats
Statut conventionnel	employé administratif, agent de service
Catégorie de personnel	Administration-gestion

Lors de la création d'un nouveau contrat, il est nécessaire de valider la création avant de pouvoir accéder au détail des contrats.

**Avertissement**

Le contrat doit être validé pour accéder aux détails des contrats remplacés



**OK**

Cliquez ensuite sur *Détail des contrats* pour accéder à la liste des remplacés.

Détail des contrats remplacés pour : 000806 1.1.0

**1**

Cas 2 : CDD successifs

Saisie manuelle de la ventilation  Saisie manuelle du forfait d'heure

Ajouter Modifier Supprimer

Structure	Libellé	Matricule	N°	Nom prénom	Début	Fin	08\2023	
ET01\0101	SIEGE\SIEGE ADMINISTRATIF	000108	1.2.0	<b>2</b>	16/08/2023	31/08/2023	75,83	
ET01\0101	SIEGE\SIEGE ADMINISTRATIF	000602	1.2.0		01/08/2023	15/08/2023	75,84	

Structure	Libellé	Matricule	N°	Nom prénom	Début	Fin	08\2023
ET01\0101	SIEGE\SIEGE ADMINISTRATIF	000806	1.1.0	<b>3</b>	16/05/2023	21/07/2023	151,67

Ventilation de : 000108 1.2.0

Affectation des postes (Gestion des postes du CBS 2023)

Etab	Poste	Désignation	Répartition
ET01/0101	0355	Comptable (10,00 %) -	100/100

Emploi Comptable

Durée hebdomadaire 35 ETP 1

Motif d'absence

**4**

Ventilation comptable générale et analytique

Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition
ET01/0101				SIEGE/SIEGE ADMINISTRATIF	100/100

## Partie 1 En tête

C'est dans cette partie que l'on peut cocher la case *saisie manuelle du forfait d'heure* ainsi que la *saisie manuelle de la ventilation*. Elle permet également d'ajouter, modifier et supprimer des contrats remplacés.

## Partie 2 : Les contrats remplacés

Ici, on retrouve la liste des contrats remplacés, le début et la fin du remplacement ainsi que le nombre d'heure de remplacement pour chaque mois.

## Partie 3

Il s'agit ici des informations du contrat du remplaçant avec pour chaque mois la somme des heures effectuées.

## Partie 4

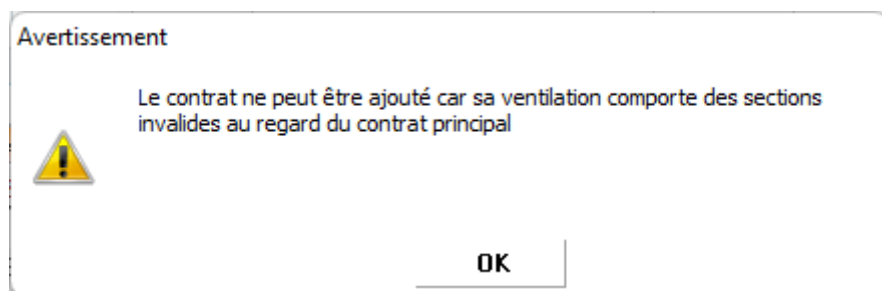
En fonction de la ligne de contrat sélectionnée, on retrouve sa ventilation comptable et sur la droite des informations supplémentaires. Si l'on clique sur la ligne du contrat du remplaçant, c'est la ventilation calculée qui s'affiche.

## Ajouter un contrat remplacé

Cliquez sur le bouton Ajouter puis sélectionner un contrat/salarié dans la liste proposée. Cette liste affiche les contrats actifs et clos après la date d'embauche du salarié ou clos au minimum le mois précédent la période en cours.

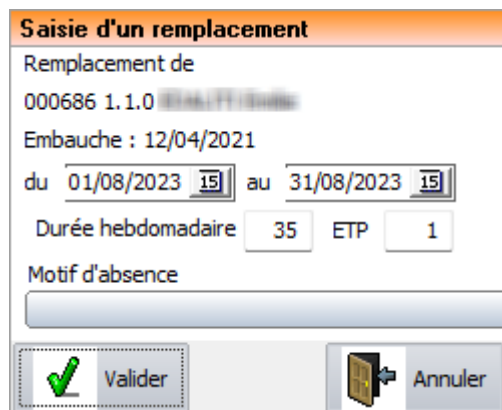
Avant l'ajout, le programme vérifie que la ventilation du contrat sélectionné peut s'intégrer dans la section du contrat du remplaçant : Exemple :

Un contrat CDD multiple est créé dans la section 1. Les autorisations comptables ne permettent de ventiler le contrat que dans la section 1 et 2. Il ne sera pas possible d'ajouter un contrat ventilé dans la section 3.



Il sera nécessaire, soit de modifier les autorisations comptables, soit de cocher la case *saisie manuelle de la ventilation*. Ce sera donc à l'utilisateur de gérer la ventilation et il ne pourra pas ventiler vers l'établissement 3.

Si le contrôle est passé, la fenêtre suivante s'affiche :



**Saisie d'un remplacement**

Remplacement de  
000686 1.1.0

Embauche : 12/04/2021

du 01/08/2023 au 31/08/2023

Durée hebdomadaire 35 ETP 1

Motif d'absence

Valider Annuler

Elle permet de définir les dates de remplacement et éventuellement d'affiner les informations d'ETP et de durée hebdomadaire (calculée à partir du contrat remplacé). Il est également possible de saisir le motif d'absence (La liste des motifs d'absence se trouve dans la gestion des libellés sous le code MOAB).

Hormis les dates de remplacement, ces informations ne seront utiles et reprises que dans le contrat Word.

Une fois le contrat ajouté, il sera possible de saisir les heures effectuées pour chaque mois à venir

en fonction des dates de remplacement saisies précédemment.

Dans l'exemple suivant, bien qu'étant sur la période d'août 2023, on peut déjà saisir les heures de septembre pour le deuxième remplacement

Structure	Libellé	Matricule	N°	Nom prénom	Début	Fin	08\2023	09\2023
ET01\0101	SIEGE\SIEGE ADMINISTRATIF	000108	1.2.0	ESTHERIE NABEUS	16/08/2023	31/08/2023	75,83	
ET01\0101	SIEGE\SIEGE ADMINISTRATIF	000602	1.2.0	VERNALE TOUSSAINT	01/08/2023	15/09/2023	75,84	151,67

Les heures saisies pour chaque mois ne sont pas les heures effectuées mais les heures qui doivent être comptabilisées dans le calcul de paye. Si il y a des régularisations, il faut en tenir compte.

## Modifier un contrat remplacé

Cliquez sur le bouton Modifier puis saisissez les informations comme précédemment. Tant que le contrat remplacé a été ajouté dans la période en cours, toutes les modifications et la suppression sont possible. En revanche, un contrat remplacé ajouté le mois précédent ne pourra pas être supprimé. Il sera toutefois possible de modifier la date de fin de remplacement.

## La ventilation calculée

Lorsque l'on clique sur un contrat remplacé, la partie 4 affiche la ventilation de ce contrat.

Pour le matricule 108, la ventilation est assez simple :

Ventilation comptable générale et analytique						
Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition	
ET01/0101				SIEGE/SIEGE ADMINISTRATIF	100/100	

Mais un peu plus complexe pour le matricule 602 :

Ventilation comptable générale et analytique						
Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition	
ET01/0104				SIEGE/POLE RESSOURCES	10/100	
ET01/0107				SIEGE/SERVICES CIVIQUES	60/100	
ET01/0108				SIEGE/EXCLUSION INCLUSION	10/100	
ET01/0101				SIEGE/SIEGE ADMINISTRATIF	10/100	
ET01/0110				SIEGE/AMMINA	10/100	

Lorsque l'on clique sur le contrat du remplaçant (partie 3), la partie 4 affiche la ventilation calculée du mois en cours.

### Ventilation comptable générale et analytique

Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition
ET01/0101				<b>SIEGE/SIEGE ADMINISTRATIF</b>	83,41/151,67
ET01/0104				<b>SIEGE/POLE RESSOURCES</b>	7,58/151,67
ET01/0107				<b>SIEGE/SERVICES CIVIQUES</b>	45,5/151,67
ET01/0108				<b>SIEGE/EXCLUSION INCLUSION</b>	7,58/151,67
ET01/0110				<b>SIEGE/AMMINA</b>	7,6/151,67

Pour des questions de clarté, la base de répartition est la somme des heures effectuées, ici 151.67 pour le mois d'aout.

Pour le siège administratif, les 83.41 correspondent à 75.83 heures du matricule 108 plus 10% de 75.84 heures c'est à dire 7.58 heures.

Sur la période de septembre, il n'y aura plus que le contrat du matricule 602, en l'occurrence, la ventilation calculée sera identique au matricule 602 avec une différence toutefois puisque la base sera égale au nombre d'heures effectuées en septembre.

La ventilation du contrat du remplaçant sera également consultable dans l'onglet comptabilisation du contrat (Sauf si vous avez coché la case *Saisie manuelle de la ventilation* auquel cas il sera effectivement nécessaire de saisir cette ventilation).

## Le contrat de travail Word

Afin d'établir le contrat de travail Word contenant les éléments des différents contrats remplacés, un paramétrage particulier est nécessaire.

Avec ce paramétrage, il sera possible d'intégrer dans le contrat Word une phrase type pour chaque contrat remplacé.

Cette phrase type pourra contenir toutes les informations saisies du contrat remplacé : Le nom, prénom, civilité, le motif du remplacement, les dates de remplacement, l'emploi, l'horaire hebdomadaire, l'ETP.

Dans le menu paramétrage généraux/Modèles de contrats de travail, cliquez sur le bouton Options



Allez ensuite sur le dernier onglet Contrat.CddMultiple.

Options

**Options du profil d'extraction**

**Options générales**

Masque du nom de fichier final  
 CT %NOM %PRENOM %MATRICULE (fiche n° %FICHE) ... Masque par défaut

Type du document final : Document Word

Enregistrement automatique dans les documents numériques : Non

Enregistrer automatiquement dans GEFI

Afficher le document final

Afficher le document en cours de fusion

**Format et option des zones**

Contrat.Horaire | Contrat.Salaire | Contrat.Ancienneté | Contrat.Constant | Contrat.Congés | Contrat.Historique | **Contrat.CddMultiple**

Remplacement de {{Ctr\_Gen\_Cddm\_Civi}} {{Ctr\_Gen\_Cddm\_Nom}} {{Ctr\_Gen\_Cddm\_Prenom}} du {{Ctr\_Gen\_Cddm\_Debut}} au {{Ctr\_Gen\_Cddm\_Fin}}

Alias	Zone	12 nes
Ctr_Ge...	Prénom de la pers. remplacée	
Ctr_Ge...	Nom et prénom de la pers. remplacée	
Ctr_Ge...	Motif du remplacement (code)	
Ctr_Ge...	Motif du remplacement	
Ctr_Ge...	Emploi du contrat remplacé	
Ctr_Ge...	Date de début du remplacement	
Ctr_Ge...	Date de fin prévue du remplacement	

**Gestion des conflits**

Fichier d'export : Ecraser le document existant

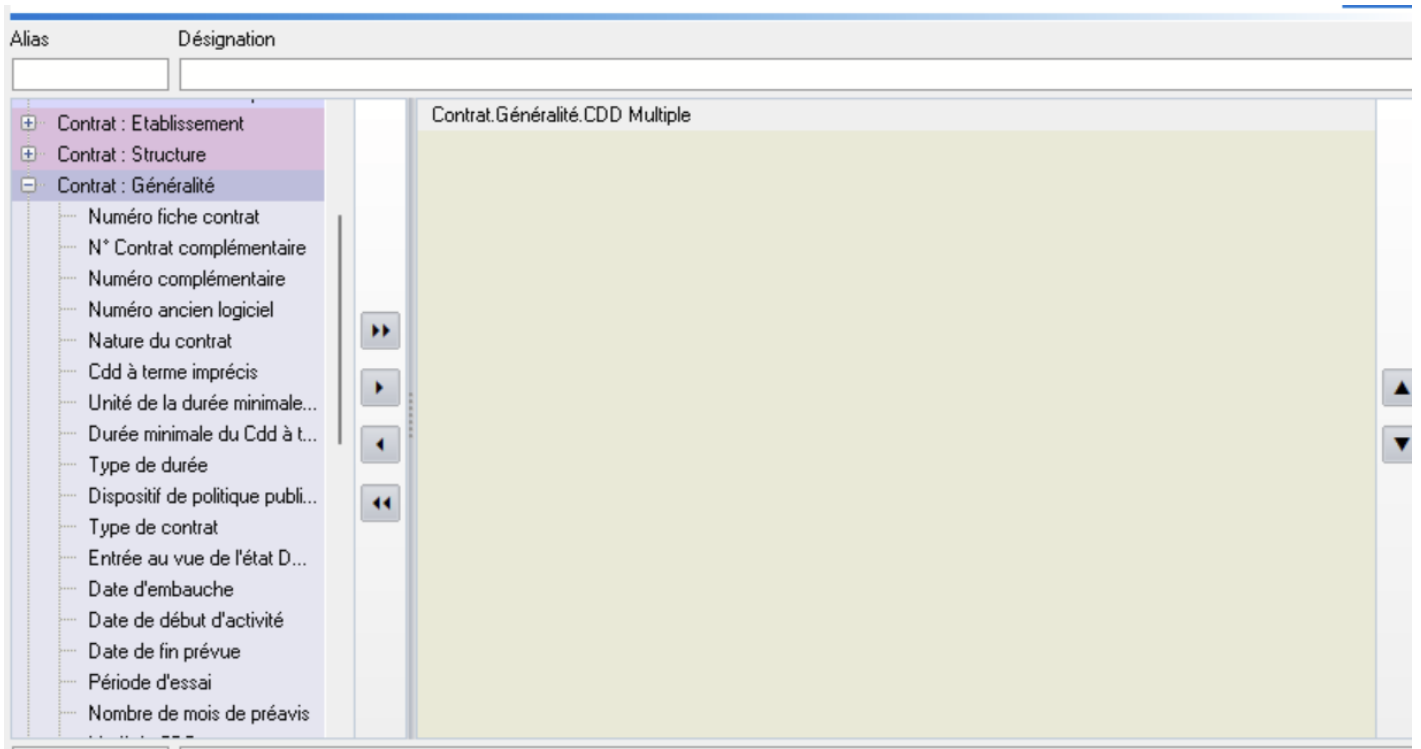
Document fusionné : Ecraser le document existant

Enregistrement du document numérique : Ecraser le document existant

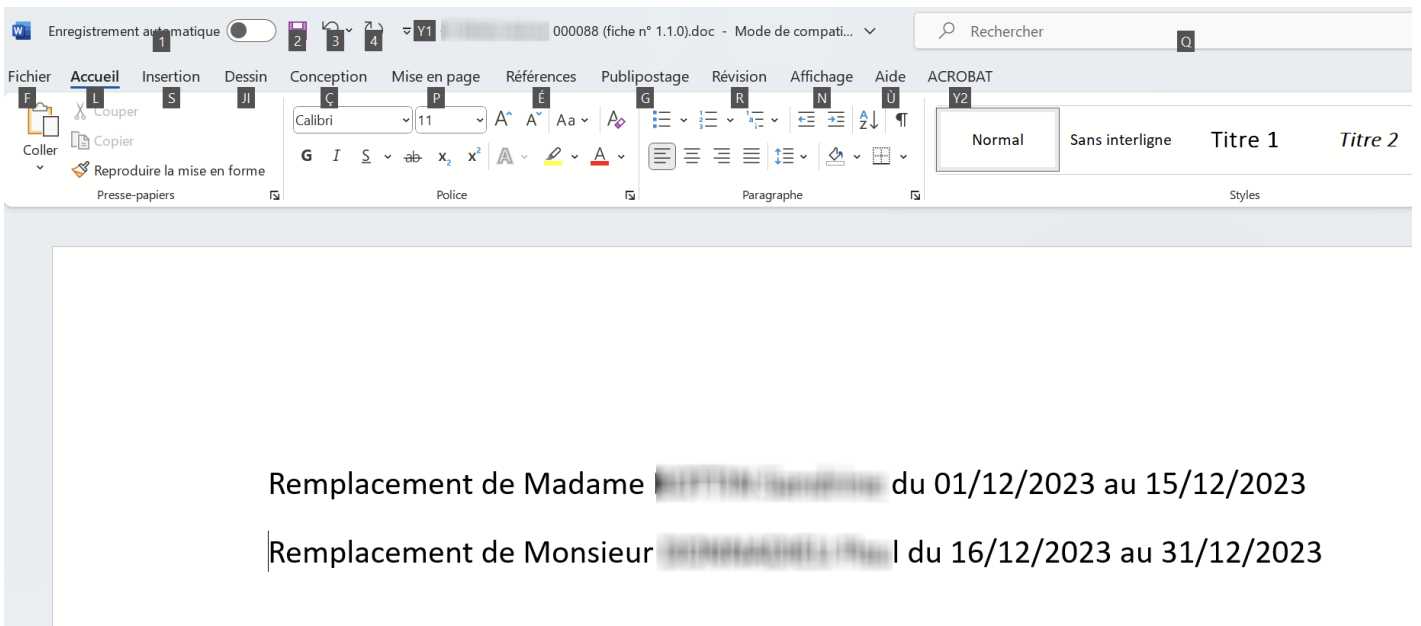
Fermer

Sur la partie gauche, tapez votre phrase type en incluant les champs désirés.

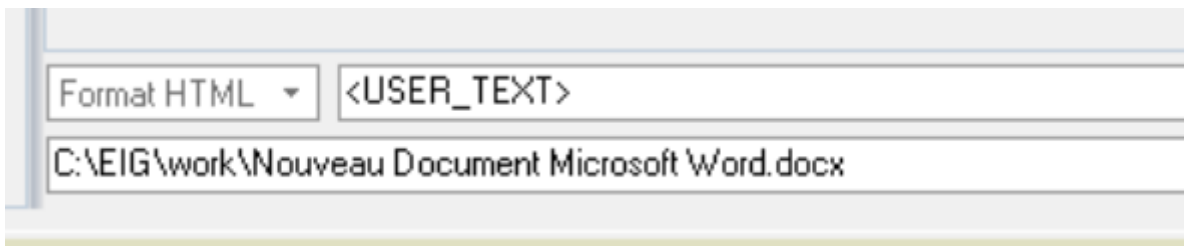
Pour insérer la phrase type dans votre contrat, sélectionnez le champ CDD Multiple qui se trouve dans la partie Contrat/Généralité



On retrouve alors la phrase type pour chaque contrat remplacé :



Le format de votre modèle de contrat doit impérativement être le format HTML. Tout autre format aura pour conséquence qu'il n'y aura pas de retour à la ligne entre chaque contrat remplacé.



# Cas concrets

## Contrat antérieur

Il est possible de créer un contrat CDD Multiple démarrant le mois précédent. Il faut procéder de la même manière que pour les autres contrats :

Sur la période d'aout, créer le contrat avec une date d'embauche et une date de début d'activité au 15 juillet.

Saisir les informations du CDD multiple. Attention les heures effectuées en juillet sont payées en aout, il faut donc les saisir sur la colonne d'aout. Ici, on remplace deux mi temps sur les 15 jours de juillet dont un total de 75.84 heures.

Structure	Libellé	Matricule	N°	Nom prénom	Début	Fin	07\2023	08\2023
ET01\0101	SIEGE\SIEGE ADMINISTRATIF	000686	1.1.0	EDALITI Emilie	15/07/2023	31/08/2023	0,00	37,92
ET01\0101	SIEGE\SIEGE ADMINISTRATIF	000793	1.2.0	JOLET Jérôme	15/07/2023	31/08/2023	0,00	37,92

On procède en suite à la clôture du contrat en changement de situation et on crée un contrat à la suite du précédent.

Il faut alors modifier les heures de la colonne d'aout puisque sur ce contrat ce sont les heures effectuées en aout qui seront payées.

Structure	Libellé	Matricule	N°	Nom prénom	Début	Fin	07\2023	08\2023
ET01\0101	SIEGE\SIEGE ADMINISTRATIF	000686	1.1.0	EDALITI Emilie	15/07/2023	31/08/2023	0,00	75,84
ET01\0101	SIEGE\SIEGE ADMINISTRATIF	000793	1.2.0	JOLET Jérôme	15/07/2023	31/08/2023	0,00	75,84

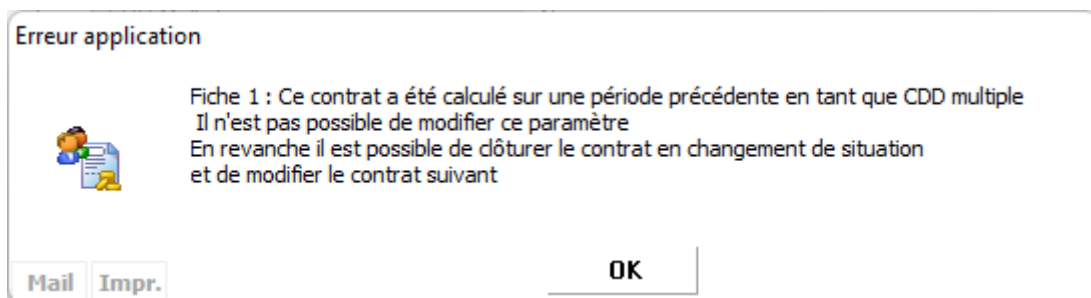
## Régularisation d'heures

En théorie, les heures effectuées chaque mois correspondent aux heures payées et sont définies au moment de la création du contrat. Mais dans la réalité, il y a de nombreux cas qui nécessitent des régularisations. La solution la plus simple consiste à saisir une régularisation sur une rubrique d'heure quelconque (H\_normale).

## Modification de date impossibles

## Passer d'un contrat CDD Multiple à un CDI ou un CDD classique

Lorsqu'un contrat CDD multiple a été créé dans une période précédente, il n'est pas possible de le transformer en CDD simple ou en CDI. Cela pour conserver les données du CDD multiple.



Si cela s'avère nécessaire, il faut clôturer le contrat en changement de situation.

Puis créer une fiche à la suite de la précédente et la modifier en conséquence.

## Proposition de contrat

Il est tout à fait possible de créer une proposition de contrat en CDD multiple, de la valider ou de la supprimer si nécessaire.

# Questionnaire CDD multi-remplacement

Afin de répondre au questionnaire d'AXESS sur l'utilisation des CDD multi-remplacement, EIG a développé un module permettant de faciliter le remplissage de ce questionnaire.

Certains point demandaient des éclaircissements mais les délais étant très courts (dernier délai 5 avril), nous avons du interprété les demandes.

L'accès au module se fait par le menu *Traitements divers/Questionnaire CDD multi-remplacement*

# Traitements Divers

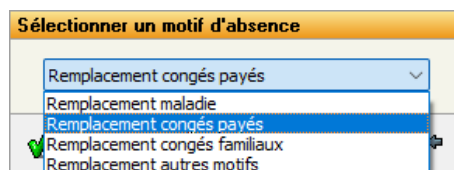
## 1 Liste des traitements



L'écran qui suit permet de modifier le tableau de correspondance entre les motifs d'absences qui ont été utilisés dans la gestion des contrats CDD multiples et les motifs demandés par le questionnaire.

Code	Libellé	Type de remplacement
0001	MAL - Maladie	Maladie
0002	AT - Accident du travail	autres motifs
0003	MAT - Maternité	autres motifs
0004	PAT - Paternité	autres motifs
0005	CHOM - Chomage partiel ou total	autres motifs
0006	FERM - Fermeture de l'établissement	autres motifs
0007	COP - Congés payés	autres motifs
0008	ABA - Absence autorisée	autres motifs

Par exemple, si vous désirez modifier le type de remplacement pour l'absence 0007 congés payés, double-cliquez sur la ligne et choisissez le type de remplacement :



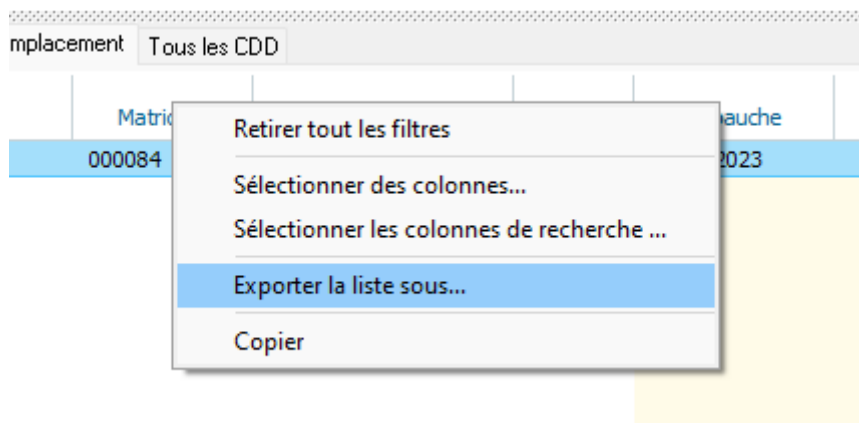
Une fois le paramétrage terminé, cliquez sur le bouton Exécuter.

Le paramétrage n'est pas conservé une fois que vous quittez l'écran

Comme indiqué dans l'écran, la collecte de donnée concerne une période spécifique. Elle sera modifiée lors de la deuxième collecte.

Ce traitement permet de répondre au questionnaire d'AXESS suite à la mise en place de l'expérimentation des CDD multi-remplacement.  
Le premier onglet permet d'établir la correspondance entre les motifs d'absences saisis dans le contrat CDD multiple et le motif demandé dans le questionnaire. Double cliquez sur une ligne pour modifier ce motif. ATTENTION : ce paramétrage n'est pas conservé lorsque l'écran est fermé.  
Le deuxième onglet fournit les éléments des questions générales  
Le troisième onglet permet de remplir la liste des CDD multi-remplacement conclus entre le 13/04/2023 et le 31/12/2023  
Le dernier onglet fournit la liste des CDD conclus durant la période du 13/04/2022 au 13/04/2023

Comme pour tous les tableaux présentés en GRH, il est possible d'enregistrer chaque tableau en format CSV ou Excel en cliquant sur le bouton droit de la souris sur l'entête de colonne et choisissant Exporter la liste sous...



L'option Copier permet de copier le tableau dans le presse papier mais ne fonctionne pas avec les configurations serveur

Pour des raisons techniques, liées à la protection de la feuille Excel fourni par AXESS, il ne nous a pas été possible de remplir automatiquement ce modèle. Il sera donc nécessaire de le remplir manuellement.

## Questionnaire CDD multi-remplacement à remplir avant le 15/10/24

Nous avons été informés très tardivement du questionnaire à rendre avant le 15/10/24.

Les modifications seront disponibles dans la maj globale disponible lundi 14 octobre 2024.

Les dates de l'analyse ont été modifiées, il suffit de cocher ou décocher la case en fonction de votre situation :

Vous avez répondu au premier questionnaire

Ce traitement permet de répondre au questionnaire d'AV'ESS suite à la mise en place de l'expérimentation des CDD multi-remplacement.

Le premier onglet permet d'établir la correspondance entre les motifs d'absences saisis dans le contrat CDD multiple et le motif demandé dans le questionnaire. Double cliquez sur une ligne pour modifier ce motif. ATTENTION : ce paramétrage n'est pas conservé lorsque l'écran est fermé.

Le deuxième onglet fournit les éléments des questions générales

Le troisième onglet permet de remplir la liste des CDD multi-remplacement conclus entre le 01/01/2024 et le 31/08/2024

Le dernier onglet fournit la liste des CDD conclus durant la période du 13/04/2022 au 13/04/2023

Numéro	Question	Réponse
1	Raison sociale	Association de présentation
2	Code adhérent	
3	Numéro finess	60790441
4	Convention collective principale	
5	Combien de CDD de remplacement classique étaient en cours de validité au 31/08/2024 ?	23
6	Combien de CDD étaient en cours de validité au 31/08/2024 ?	41
7	Combien de CDD de remplacement classique ont été conclus entre le 13/04/2022 et le 13/04/2023 ?	36
8	Quelle était la durée totale, exprimée en jours calendaires, des contrats de remplacement classique conclus entre le 13/04/2022 et le 13/04/2023 ?	5488
9	Quelle était la durée totale, exprimée en heures, des contrats de remplacement classique conclus entre le 13/04/2022 et le 13/04/2023 ?	0
10	Quelle était la durée totale, exprimée en semaines, des contrats de remplacement classique conclus entre le 13/04/2022 et le 13/04/2023 ?	770
11	Avec combien de salariés remplaçants a été conclus au moins un CDD multi-remplacement entre le 01/01/2024 et le 31/08/2024 ?	0

Vous avez répondu au premier questionnaire

Ce traitement permet de répondre au questionnaire d'AV'ESS suite à la mise en place de l'expérimentation des CDD multi-remplacement.

Le premier onglet permet d'établir la correspondance entre les motifs d'absences saisis dans le contrat CDD multiple et le motif demandé dans le questionnaire. Double cliquez sur une ligne pour modifier ce motif. ATTENTION : ce paramétrage n'est pas conservé lorsque l'écran est fermé.

Le deuxième onglet fournit les éléments des questions générales

Le troisième onglet permet de remplir la liste des CDD multi-remplacement conclus entre le 13/04/2023 et le 31/08/2024

Le dernier onglet fournit la liste des CDD conclus durant la période du 13/04/2022 au 13/04/2023

Numéro	Question	Réponse
1	Raison sociale	Association de présentation
2	Code adhérent	
3	Numéro finess	60790441
4	Convention collective principale	
5	Combien de CDD de remplacement classique étaient en cours de validité au 31/08/2024 ?	23
6	Combien de CDD étaient en cours de validité au 31/08/2024 ?	41
7	Combien de CDD de remplacement classique ont été conclus entre le 13/04/2022 et le 13/04/2023 ?	36
8	Quelle était la durée totale, exprimée en jours calendaires, des contrats de remplacement classique conclus entre le 13/04/2022 et le 13/04/2023 ?	5488
9	Quelle était la durée totale, exprimée en heures, des contrats de remplacement classique conclus entre le 13/04/2022 et le 13/04/2023 ?	0
10	Quelle était la durée totale, exprimée en semaines, des contrats de remplacement classique conclus entre le 13/04/2022 et le 13/04/2023 ?	770
11	Avec combien de salariés remplaçants a été conclus au moins un CDD multi-remplacement entre le 13/04/2023 et le 31/08/2024 ?	0

Voir le fichier ci-dessous pour le nouveau questionnaire.

[Evaluation CDD multireplacement 2ème collecte.xlsx](#)

Revision #14

Created 14 November 2023 12:14:55 by Valéry HUMEZ

Updated 3 March 2026 09:28:05 by Valéry HUMEZ